

AIDM : Association Intercommunale pour le Développement de la Musique

PRESENTATION GENERALE

L'association AIDM permet l'accessibilité à des pratiques musicales de qualité pour le plaisir de tous, petits et grands, au sein d'un corpus professoral proposant une pratique amateur variée, de façon transversale entre enseignement individuel et pratiques collectives. Elle a vocation à être un lieu de ressources et de référence pour le territoire en tant que pôle d'apprentissage pour toutes et tous. L'enjeu principal de ces apprentissages est de permettre aux élèves de développer une pratique artistique collective. Elle permet un enseignement de proximité dans un milieu rural, préparant aussi ceux-celles qui le désirent à rejoindre par la suite les écoles et conservatoires des grandes villes avoisinantes.

L'école de Musique AIDM travaille en réseau avec d'autres écoles de musique au niveau Départemental (Côtes d'Armor) et inter-départemental (principalement Ille-et-Vilaine). L'enseignement est adapté à l'élève dans sa progression, et propose une diversité d'enseignements.

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION et EVOLUTION

Né le 17 décembre 1984 de la rencontre d'élus et de parents soucieux de permettre à leurs enfants d'accéder à l'apprentissage de la Musique, l'Association Intercommunale pour le Développement de la Musique paraît au Journal Officiel le 25 février 1985. Son objet : « Promouvoir toutes activités musicales sur les communes qui y adhèrent ». Trois communes, Pleslin-Trigavou, Languenan et Trémereuc apportent leur soutien financier. Pour promouvoir ses activités, l'Association prend le nom de « Musique-Création » : enseignement, concerts, stages, lutherie et parution d'un journal bimestriel. Elle démarre sous la houlette de Serge Blairon qui est dans le sillage de Gilles Petit avec une méthode d'enseignement oral, avec deux « animateurs », 65 élèves de 5 à 16 ans, et 18 adultes, pour un nombre de 8 heures hebdomadaire. L'année suivante, ce sont 105 élèves et 15 adultes qui viennent pour 16 heures hebdomadaire d'enseignement du piano, de la guitare et du saxophone. En 1996, l'association est au bord de disparaître ; une convention tripartite lie l'AIDM à l'Ecole de Musique de Dinan pour apporter violon, flûte traversière, chant choral et intervention en milieu scolaire. Cette collaboration prendra fin en 2002

En 2010, 145 élèves pour 10 professeurs enseignant : piano (3 professeurs), batterie, violon, violoncelle, clarinette, flûte traversière, guitare, saxophone, synthétiseur, chant.

FONCTIONNEMENT

Le bureau de l'association gère tout ce qui concerne le fonctionnement de l'association. Il fait régulièrement un état des lieux devant le CA, et propose à celui-ci les orientations envisagées avec l'équipe pédagogique.

Pour l'année 2010-2011, deux directrices conçoivent le projet global de l'école, s'assurent de sa mise en oeuvre, l'organisent et proposent le recrutement des professeurs.

Elles assurent la coordination entre l'équipe pédagogique, le bureau, les élèves, les différents partenaires externes et les élus.

Elles proposent un programme de formation continue des enseignants dans le cadre du projet, et s'il y a lieu, la mise en place d'innovations pédagogiques en lien avec les professeurs.

Le financement de l'école est assuré à 60 % par les cotisations des parents, 30% par la Communauté de Communes et 10% par le Conseil Général.

CURSUS

L'équipe pédagogique a pour objectif de donner le goût de la musique aux enfants comme aux adultes par l'accès aux instruments suivant plusieurs cursus.

FORMATION COMPLETE

1 ou 2 instruments

Contenu : Cours d'instrument + cours de solfège suivant niveau + atelier au choix (*cf pratique collective*)

Public : tout public

Durée hebdomadaire : 1 h 30

Instrument : 1/2 h

Solfège : 1 h

PARCOURS ADULTE :

Contenu : 1 instrument + au choix cours de FM et/ou atelier pratique collective (*cf pratique collective*)

Public : adultes ou adolescents débutants

Durée hebdomadaire : 1 h 15 à 1 h 30

Instrument : 1/2 h

FM ou atelier : 3/4 h à 1h

Par ailleurs, l'école expérimente une nouvelle forme d'apprentissage au travers d'un cours collectif **MUSIKKROISEES** qui réunit les élèves de clarinette, violoncelle et chant.

MUSIKROISEES (cours collectif) :

Ensemble d'instruments : Clarinette, Chant, Violoncelle

Contenu : formation complète à un instrument incluant pratique instrumentale, FM et musique d'ensemble + atelier au choix (*cf pratique collective*)

Public : tout public

Durée hebdomadaire : 2 h le mercredi de 17 h à 19 h

-Précédent la formation complète, 2 classes d'éveil et d'initiation sont mises en place pour les 4-6 ans.

EVEIL – INITIATION :

Contenu : initiation musicale

Public : 4-6 ans

Durée : 3/4h le samedi matin

PRATIQUES COLLECTIVES

Quel que soit le cursus, l'élève devra participer à la musique d'ensemble et à au moins *une* représentation publique par an.

Les pratiques collectives tiennent une place privilégiée dans la formation de tout individu, entraînant une socialisation par l'ouverture aux autres, leur écoute, trouver sa place au sein d'un ensemble, et ceci par la musique. Elles sont complémentaires des formations musicales et instrumentales individuelles. C'est pourquoi les pratiques collectives au sein de l'AIDM sont ouvertes à tout musicien désireux de jouer en groupe, qu'il suive par ailleurs une formation au sein de l'école ou non.

5 ateliers de pratique collective sont mis en place en 2010 :

- « Ensemble à vents »
- « Musiques actuelles »
- « Jazz »
- « Chorale adulte »
- « Découverte des instruments »

et d'autres sont à l'étude.

PARTENARIATS

En partenariat avec d'autres écoles et structures de la région, l'AIDM propose:

- des concerts
- des stages
- des animations
- des rencontres inter-écoles de musique